

Informations techniques

vérin de bridage pneumatique à levier rotatif

Consignes générales de sécurité

Matériaux d'étanchéité :

NBR (caoutchouc acrylonitrile-butadiène).

PU (polyuréthane).

Matériaux spéciaux selon les exigences fonctionnelles.

Positions de montage :

Si aucune indication n'est fournie dans les fiches techniques, la position de montage des éléments de bridage pneumatiques peut être choisie librement.

Pression de service :

Doivent être déduites des indications techniques relatives à la gamme de produits ainsi qu'aux différents articles composant la gamme de produits.

Température ambiante :

-10 °C à +80 °C pour les versions standard, versions adaptées à des températures ambiantes plus élevées disponibles sur demande.

Forces transversales du piston :

5 % max. de la force nominale du piston peuvent être appliqués comme forces transversales sur l'élément de bridage.

Vitesse de levage admissible :

Max. 0,25 m/s.

Fonctionnement des éléments de bridage pneumatiques :

Éléments de bridage pneumatiques à double effet avec rappel par ressort du piston (le temps de rappel peut être défini).

Durée de vie :

Pour garantir la longévité des produits, il convient de veiller, dans le cas des éléments de bridage à simple effet avec rappel par ressort, à ce qu'aucun liquide ne puisse pénétrer dans le logement du ressort de l'élément de bridage.

Mise en service / entretien :

Lors de la mise en service des éléments de bridage pneumatiques, il convient de respecter les instructions de montage.

Lors du montage des éléments de bridage, il faut veiller à la propreté des différentes interfaces.

Seuls les fluides prescrits et propres peuvent être utilisés pour l'actionnement.

Les intervalles d'entretien doivent être respectés.

Règles de prévention des accidents :

Les éléments de bridage pneumatiques peuvent générer des forces considérables. Il en résulte un risque accru de blessure par pincement ou écrasement lors de leur fonctionnement.

Utilisez des dispositifs de protection avec verrouillage et respectez les règles générales de prévention des accidents.

Respect de la norme DIN 31001, partie 1.